

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mylène Riendeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fe8a5cf02175630b503c0479>

Date d'obtention : 2021-03-18 18:41:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer le jeune et l'écouter
compléter la grille évaluation
S'assurer du respect des règles de notre milieu scolaire
voir à confisquer ou retirer les photos ou appareil
Informers nos policiers scolaires si malveillants
téléphoner aux parents pour informer de nos démarches

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

toujours commencer l'intervention avec la personne qui vient dénoncer.
utiliser la grille (à moins que la situation nous soit exprimé par un parent par exemple; les référer aux policiers)
Ne pas regarder les photos et confisquer les appareils pour réduire les risques de diffusion

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Informers les parents qui peuvent avoir aucune idée dans quoi leur enfant est impliqué. (Mais en même temps, la partie éducation, formation est très intéressante ici!)